Limay (78) : un collégien de 14 ans roué de coups, mis à genoux et humilié en représailles après une altercation ayant conduit à une plainte – l’agression filmée puis diffusée sur Snapchat

09/12/2025 à 12h30



L’affaire débute le 23 septembre 2025 au collège Galilée de Limay (Yvelines). Un élève de 14 ans raconte avoir été giflé entre deux cours par un camarade de classe. Il dit avoir répliqué par « des injures et un crachat ». Quelques heures plus tard, alors qu’il se rendait vers la gare après avoir pris un bus, l’adolescent est de nouveau confronté à son agresseur, cette fois accompagné de trois amis.

Selon les éléments de l’enquête, le trio se rue alors sur le collégien, le frappe, tandis que le « camarade » initial filme la scène avec son téléphone. Les vidéos, diffusées ensuite sur Snapchat, montrent les violences comme l’humiliation imposée :

« Les mis en cause avaient fait s’excuser la victime, après l’avoir fait mettre à genoux les mains derrière la tête et l’avoir fait danser », rapporte une source proche du dossier. Les agresseurs auraient également tenté de lui soutirer de l’argent, sans y parvenir.

L’expertise psychiatrique et médico-psychologique décrit « une personne vulnérable » et un « impact des faits subis significatif ». Une ITT de sept jours a été délivrée à la victime. Deux des mis en cause ne se présenteront pas à la convocation policière du 24 novembre, nécessitant leur interpellation à Mantes-la-Jolie et Bonnières-sur-Seine. Les deux autres adolescents, dont l’élève de la même classe, avaient fini par se rendre au commissariat.

Lors des auditions, les quatre mineurs reconnaissent « l’intégralité des faits reprochés ». Le téléphone utilisé pour filmer est placé sous scellés : les vidéos y figurent toujours. À l’issue de leur garde à vue, ils sont remis en liberté mais convoqués devant le juge des enfants et à l’unité éducative du tribunal judiciaire de Versailles. Ils résident à Mantes-la-Jolie, Limay et Rosny-sur-Seine.

Actu.fr